

L'an deux mille vingt et un, le 01 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

Etaient présents : MM KUBISZ, VILLIOT, MERCKHOFFER, MULLER, CHARTOIS, VAN ASSCHE, LIETARD, TACITE, GARRIVET, LAPOTRE, DE SOUSA.

**Absents excusés : Mme DA SILVA donne pouvoir à Mme VAN ASSCHE
M. LEVASSEUR donne pouvoir à M. MULLER
M. GAZENGEL donne pouvoir à M. VILLIOT
M. ROUSSEL**

Secrétaire de séance : Mme GARRIVET

ORDRE DU JOUR :

<p>Approbation du compte rendu de la réunion du 31 mai avril 2021 Tarifs des repas de cantine et de portage Aire des jeunes Questions diverses.</p>

Approbation du compte rendu du 31 mai 2021

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- admission créance de 13.80 euros en non-valeur
- achat d'une climatisation pour l'épicerie de M. GENIN

TARIFS DES REPAS DE CANTINE ET DE PORTAGE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Suite aux nouvelles contraintes, (lecture faite par Monsieur le Maire), notre prestataire ARMOR CUISINE est contraint d'augmenter ses tarifs. Il est question de savoir si le conseil municipal décide de répercuter la hausse des prix sur le prix de vente du repas de cantine et sur le prix de vente du repas de portage.

Repas cantine :

	HT	TTC
Tarifs actuels	2.89	5.10
Tarifs à partir du 01 septembre	2.98	5.20
Montant augmentation	+ 9 centimes	+ 10 centimes

Repas portage :

	HT	TTC
Tarifs actuels	4.01	4.23
Tarifs à partir du 01 septembre	4.30	4.54
Montant augmentation	+ 29 centimes	+ 31 centimes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des repas de cantine et des repas de portage et dit qu'un nouveau règlement intérieur devra être rédigé pour la cantine et le périscolaire.

14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

ADMISSION CRÉANCE DE 13.80 EUROS EN NON-VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2343-1 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Receveur Percepteur de NANTEUIL LE HAUDOUIN et portant sur l'année 2016.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Receveur-Percepteur de NANTEUIL le HAUDOUIN dans les délais légaux et réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées.

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 13.80 €.

Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer la somme de 13.80 euros en non-valeur.

Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

AIRE DES JEUNES

Monsieur le Maire nous soumet que suite à la déviation de la nationale 2, nous avons la possibilité d'utiliser l'espace au bout du chemin du Gouffre pour créer une aire pour les jeunes afin d'éviter les nuisances des jeunes sur le parking de la salle multifonction. Cet espace sera aplani et préparé avec du grattage de route gratuitement par la société Eiffage. Monsieur le Maire propose d'installer deux tables de pique-nique, un abri, un barbecue, et deux poubelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'installer les tables de pique-nique, le barbecue, les poubelles. Pour l'abri, une participation des jeunes sera demandée.

Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

ACHAT D'UNE CLIMATISATION POUR L'ÉPICERIE

Monsieur GENIN, le responsable de l'épicerie demande si la commune peut installer une climatisation dans l'épicerie afin de mieux conserver ses fruits et légumes.

Monsieur le Maire nous soumet plusieurs devis :

- La société SN FROID pour la pose d'une climatisation non-réversible de la marque GREE de 7 Kw pour un montant de 2940 euros HT, pose comprise
- La société AGENCE TOUT FROID pour la pose d'un groupe réversible de la marque SAMSUNG de 7.8 kW pour un montant de 3375 euros HT, pose comprise.
- La société AGENCE TOUT FROID pour la pose d'un groupe réversible de la marque SAMSUNG de 10 kW pour un montant de 3675 euros HT, pose comprise. Soit, 4410 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de régler la climatisation à hauteur de 50 % qui sera la propriété de la commune. Monsieur GENIN devra régler les 50 % restants.

Le Conseil Municipal estime que les climatisations de 7kW et 7.8 kW ne seront pas suffisantes pour la surface de l'épicerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société AGENCE TOUT FROID de 4410 euros TTC soit 2205 euros versés.

Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- Un CDD du personnel de la cantine se termine au 31 juillet. Il ne sera pas renouvelé.
- Sinistres du samedi 19 juin : la foudre est tombée sur le mat du foot. Les dégâts sont importants : école, un ordinateur de la bibliothèque, vidéosurveillance, nouveaux projecteurs, infiltration d'eau dans l'église, problèmes d'éclairage rue de Senlis, du jardin brûlé, rue des épinettes.
Un expert est passé, nous sommes en attente de son rapport.
- Le city stade a été réceptionné.
- Déchets verts : la rotation de la collecte a été changée pour ne plus avoir de problème. Désormais, des pénalités vont être appliquées au fournisseur de la part de la CCPV.
- PLU : Un nouveau cabinet sera choisi : le cabinet GREUSAT. Monsieur le Maire propose de mettre plus de contraintes dans le PLU pour avoir des terrains plus grands et ainsi éviter les problèmes de voisinage.
- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.
- Une subvention de 8270 euros a été accordée de la part du Conseil Départemental pour financer les mâts de la vidéosurveillance sur la commune.
- Bancs sur la commune : Mme VAN ASSCHE propose de chercher des endroits où installer des bancs sur la commune.
- Le 13 juillet 2021 : le comité des fêtes organise un repas champêtre à partir de 19h00. Il y aura une distribution de lampions à 21h30, un départ à 22h00 et le retour est prévu à 23h00.
- Le 19 septembre 2021 : une édition spéciale pour le premier anniversaire du marché est prévue de 9h30 à 15h30 avec deux tirages au sort pour la loterie : 11h00 et 14h00. Le comité des fêtes y tiendra un stand pour vendre des crêpes et des boissons.

- La société VERDI va nous faire un devis pour estimer le coût de l'enfouissement de réseau rue Triolet, rue Bourguerin, route nationale, et pour une bouche incendie. Nous demanderons une subvention.
- Le prelot : Mme LAPOTRE nous informe que la prochaine édition du journal sera éditée début septembre. Les articles seront à envoyer avant le 15 août.

La séance est levée à 22 h 47.

Le Maire,

Richard KUBISZ

M. VILLIOT		Mme VAN ASSCHE	
Mme DA SILVA	Absente	Mme GAZENGEL	Absente
M. ROUSSEL	Absent	M. LIETARD	
Mme MERCKHOFFER		M. TACITE	
M. MULLER		Mme GARRIVET	
Mme CHARTOIS		Mme LAPOTRE	
M. LEVASSEUR	Absent	M. DE SOUSA	